

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de
Saint-Paul-de-la-Croix

À une séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, tenue à la salle du Conseil, au 3B, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix, le jeudi quatorzième jour du mois d'août 2014, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Le maire :	Monsieur	Philippe Dionne
Les conseillères et les conseillers :	Mesdames	Micheline Gagné Christine Thériault Nadine Chénard
	Messieurs	Stéphane Proulx Jérôme Dancause Serge Boucher

formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Hélène Malenfant, directrice générale—secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Philippe Dionne, maire, souhaite la bienvenue aux élu(es) municipaux et aux citoyens de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix. Celui-ci lit l'ordre du jour.

Résolution 191-08-2014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Micheline Gagné, et adopté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(es), que l'ordre du jour soit accepté tel que lu en laissant le point intitulé *Affaires nouvelles* ouvert.

Résolution 192-08-2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur Jérôme Dancause, et adopté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(es), que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2014 soit accepté en sa forme et teneur.

Résolution 193-08-2014

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Nadine Chénard, et adopté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(es), que le bordereau numéro 07-2014 des comptes à payer soit accepté au montant de 39 390,89 \$.

PRÉSENTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS

Madame Hélène Malenfant, directrice générale—secrétaire-trésorière, dépose et présente aux élu(es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix le bordereau numéro 07-2014 des comptes payés au montant de 200 487,34 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MUNICIPALITÉ

ADMINISTRATION

Résolution 194-08-2014

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT
MONSIEUR JÉRÔME DANCAUSE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut nommer un maire suppléant pour une période déterminée.

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Serge Boucher, et adopté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(es), que le

Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

- A-** Que monsieur Jérôme Dancause soit nommé, maire suppléant, pour une période de huit mois, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, et qu'il remplisse les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;
- B-** Que tous les documents et les effets bancaires de la Municipalité soient signés par le maire, monsieur Philippe Dionne, ou par le maire suppléant, monsieur Jérôme Dancause, et la directrice générale—secrétaire-trésorière, madame Hélène Malenfant;
- C-** Que le maire suppléant, monsieur Jérôme Dancause, soit mandaté à assister et à siéger au Conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup et qu'il remplisse toutes les fonctions du maire.

Résolution 195-08-2014

**POSTE D'AGENTE DE BUREAU
MADAME ELISABETH DIONNE**

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a affiché un poste d'agent(e) de bureau à vingt-huit heures par semaine, en mai dernier;
- CONSIDÉRANT QUE** des curriculum vitae ont été reçus pour le poste;
- CONSIDÉRANT QU'** un comité de sélection, composé du maire, de la directrice générale et de la responsable des ressources humaines, a étudié chacune des candidatures;
- CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont été effectuées en juillet dernier;
- CONSIDÉRANT QU'** après analyse et performance de chacune des entrevues, le comité de sélection

suggère l'engagement de madame Elisabeth Dionne.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

- A- Que madame Elisabeth Dionne soit engagée pour une période probatoire de six mois, à compter de la semaine du 25 août 2014, au poste d'agente de bureau, pour un minimum de vingt-huit heures par semaine;
- B- Que cette employée soit engagée selon les conditions salariales établies par la Municipalité pour ce poste;
- C- Qu'après la période probatoire, une évaluation soit faite. Si les deux parties sont satisfaites, un nouveau contrat de travail devra être signé.

Résolution 196-08-2014

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
POUR LA TENUE D'UN BAPE DANS LE PROJET D'OLÉODUC
ÉNERGIE EST-TRANSCANADA**

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance du directeur général de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage, en date du 24 juillet 2014, au sujet d'une demande d'appui pour la tenue d'un BAPE dans le projet d'oléoduc Énergie Est-TransCanada;

CONSIDÉRANT QUE

le projet d'oléoduc Énergie Est-TransCanada est l'un des plus importants projets de construction d'infrastructure de l'histoire du Canada;

CONSIDÉRANT QUE

le projet d'oléoduc Énergie Est-TransCanada suscite des inquiétudes quant aux risques de sécurité civile et

aux écosystèmes sensibles associés à l'acheminement du pétrole à travers l'oléoduc.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix appuie la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour la tenue d'un BAPE spécifiquement sur l'oléoduc Énergie Est-TransCanada.

RÉSEAU ROUTIER

Résolution 197-08-2014

SIGNATURE DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE CHEMIN DENONVILLE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu le contrat numéro 6508-14-4520 pour le déneigement et le déglçage du chemin Denonville sur une longueur de 5,429 km;

CONSIDÉRANT QUE

le ministère des Transports du Québec offre d'exécuter le contrat au montant de 30 337,62 \$;

CONSIDÉRANT QUE

ce contrat est d'une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Serge Boucher, et adopté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(es), que le Conseil municipal de Saint-Paul-de-la-Croix autorise et mandate monsieur Philippe Dionne, maire, ou madame Hélène Malenfant, directrice générale—secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix le contrat numéro

6508-14-4520 avec le ministère des Transports du Québec pour le déneigement et le déglacage du chemin Denonville sur une longueur de 5,429 km.

Résolution 198-08-2014

TRAVAUX D'AMÉLIORATION, D'ÉLARGISSEMENT, DE SOULÈVEMENT ET DE RECHARGEMENT POUR LE CHEMIN DU QUATRIÈME RANG EST ET CELUI DU CINQUIÈME RANG OUEST DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire effectuer des travaux d'amélioration, d'élargissement, de soulèvement et de rechargement pour le chemin du quatrième rang Est et celui du cinquième rang Ouest de Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE

lesdits travaux ont été exécutés en même temps que ceux de la route de l'Église Sud de Saint-Paul-de-la-Croix.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Jérôme Dancause, et adopté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix entérine les dépenses pour les travaux d'amélioration, d'élargissement, de soulèvement et de rechargement pour le chemin du quatrième rang Est et celui du cinquième rang Ouest de Saint-Paul-de-la-Croix.

Le coût des ces travaux est affecté au surplus accumulé.

DOSSIER – TRAÇAGE DE LIGNES DE RUES

ACCEPTATION DU RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR *TRAÇAGE DE LIGNES DE RUES*

- CONSIDÉRANT QU'** en vertu d'une entente conclue selon l'article 14.3 du Code municipal, la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite, pour les deux municipalités de Saint-Épiphane et la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, pour le *tracage de lignes de rues* pour chacun des territoires respectifs;
- CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions s'est faite le 11 août 2014;
- CONSIDÉRANT QUE** trois soumissionnaires ont présenté des propositions :
- Marquage et Tracage du Québec de Saint-Germain-de-Grantham, au montant total de 21 443,07 \$ taxes incluses;
 - 9222-5093 Québec inc., (Permaligne inc.) de Saint-Joseph-de-Kamouraska, au montant total de 22 347,69 \$ taxes incluses;
 - Lignco Sigma inc. de Bécancour, au montant total de 33 047,49 \$ taxes incluses;
- CONSIDÉRANT QU'** une analyse des soumissions a été faite;
- CONSIDÉRANT QUE** la vérification des exigences administratives démontre que les soumissions reçues sont conformes.
- POUR CES MOTIFS,** il est proposé par monsieur Jérôme Dancause, et adopté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

- A- Que la soumission de Marquage et Traçage du Québec inc. de Saint-Germain-de-Grantham, totalisant 21 443,07 \$ taxes incluses, soit acceptée pour *traçage de lignes de rues*;
- B- Que le contrat soit exécuté par l'adjudicataire selon le devis préparé à cet effet;
- C- Que deux facturations soient émises pour chacune des Municipalités.

DOSSIER ABRASIF

Résolution 200-08-2014

APPEL D'OFFRES PAR VOIE D'INVITATION ÉCRITE ACHAT ET TRANSPORT DE GRAVIER TAMISÉ 0 À ¼ DE POUCE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire faire un appel d'offres pour l'achat et le transport de gravier tamisé 0 à ¼ de pouce;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux mentionnés précédemment soit rédigé à cet effet.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Micheline Gagné, et adopté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

- A- Que la directrice générale—secrétaire-trésorière soit mandatée pour préparer et rédiger un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour l'achat et le transport de gravier tamisé 0 à ¼ de pouce;
- B- Que la directrice générale—secrétaire-trésorière, soit mandatée comme la représentante municipale pour le suivi de cet appel d'offres;

- C-** Que la date et l'heure du dépôt des soumissions ainsi que l'ouverture de celles-ci soient inscrites au devis;
- D-** Que la liste des soumissionnaires qui sont invités pour cet appel d'offres a été établie lors de la réunion de travail tenue le 5 août dernier. Cette liste demeure confidentielle jusqu'à l'ouverture des soumissions.

Résolution 201-08-2014

DEMANDE DE PRIX POUR L'ACHAT ET LE TRANSPORT DE SEL DE DÉGLAÇAGE (CHLORURE DE SODIUM SOLIDE) EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire obtenir un prix de Sel Warwick pour l'achat et le transport de plus ou moins 70 tonnes métriques de sel de déglacage (chlorure de sodium solide) en vrac.

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Serge Boucher, et adopté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise et mandate la directrice générale—secrétaire-trésorière, à demander un prix de Sel Warwick pour l'achat et le transport de plus ou moins 70 tonnes métriques de sel de déglacage (chlorure de sodium solide) en vrac.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

**DÉFRAYER UN ESPACE PUBLICITAIRE AU MAGAZINE
VITALITÉ ÉCONOMIQUE POUR UN REPORTAGE SPÉCIAL
CONCERNANT L'ENTREPRISE CHEMINÉE BSL**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance du coordonnateur du magazine *Vitalité Économique*, en date du 16 juillet 2014, au sujet d'un espace publicitaire pour un reportage spécial concernant l'entreprise Cheminée BSL de Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE ce spécial sera publié dans ledit magazine, et distribué gratuitement à tous les gens d'affaires des MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques;

CONSIDÉRANT QUE le magazine souhaite que la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix défraie un espace publicitaire pour ce spécial.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jérôme Dancause, et adopté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix accepte de défrayer une carte professionnelle au magazine *Vitalité Économique*, au montant de 270 \$ plus taxes, pour le reportage spécial concernant l'entreprise Cheminée BSL.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

ENGAGEMENT DE L'ÉDUCATRICE EN SERVICE DE GARDE COMMUNAUTAIRE MUNICIPAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix offre un service de garde communautaire municipal pour l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE l'employée numéro 05-01 est intéressée à travailler à titre d'éducatrice en service de garde pour la prochaine année scolaire.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Stéphane Proulx, et adopté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

- A-** Que l'employée numéro 05-01 soit engagée au poste d'éducatrice en service de garde communautaire municipal;
- B-** Que cette employée soit engagée selon les conditions salariales établies par la Municipalité pour ce poste;
- C-** Qu'un contrat soit signé entre l'employée et la Municipalité.

INFORMATIONS

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE

- La séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix se tiendra le mardi 16 septembre, à 20 h, à la salle du Conseil, au 3B, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL

- La prochaine réunion de travail pour préparer la séance du 16 septembre 2014 est prévue le mercredi 10 septembre 2014, à 19 h 30, à la salle du Conseil, au 3B, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

AFFAIRES NOUVELLES

NOTE

JOURNÉE VITRINE TECHNOLOGIQUE AYANT POUR THÈME À LA DÉCOUVERTE DU SAULE

Madame Micheline Gagné, conseillère, et monsieur Philippe Dionne, maire, informent les membres du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix qu'ils ne peuvent assister à la journée vitrine technologique ayant pour thème *À la découverte du saule*, le 11 septembre prochain, pour des raisons professionnelles et personnelles.

Monsieur Stéphane Proulx, et monsieur Serge Boucher, conseillers, acceptent de participer à cette journée pour remplacer les personnes déjà inscrites à cet événement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution 204-08-2014

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 32, il est proposé par madame Micheline Gagné, et adopté à l'unanimité des conseiller(ères) présent(es), que l'assemblée soit levée.

Je, Philippe Dionne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Dionne,
Maire

Hélène Malenfant, g.m.a.
Directrice générale—secrétaire-trésorière